



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DE CORNOUAILLE**

**Séance du vendredi 30 mars 2007 à 9 heures**

A la CMA du Finistère à Quimper

Présidée par Jean-Paul LE PANN

#### **Membres présents :**

**J.P. LE PANN**, CC Pays Glazik  
**M. LE GAC** , CC Concarneau Cornouaille  
**A. GUENEGAN**, Quimper Communauté  
**J. PIETE**, CC Pays Bigouden Sud  
**R. LE MEUR**, Chambre d'Agriculture  
**M. QUERNEZ**, COCOPAQ  
**M. CANEVET**, CC Haut Pays Bigouden  
**J.L GAGNEPAIN**, Pays Touristique de Quimper  
**D. BOUER**, CC Pays de Douarnenez

#### **Absents excusés**

**Y. CHATALEN**, Chambre de Métiers et de l'Artisanat  
**J.F. GARREC**, CCIQC  
**B. CROUAN** , CC Châteaulin et du Porzay  
**R. LE GOFF**, CC Pays Fouesnantais  
**A.GERARD**, Quimper Communauté  
**J.P. HUITRIC**, Quimper Communauté  
**B. LE GALL**, CC Cap Sizun  
**B. PELLETER**, COCOPAQ  
**H. TANGUY**, CCPBS  
**Y. BOYER**, Pays Touristique du Menez-Hom Atlantique  
**L. LE PENSEC**, Pays des Portes de Cornouaille  
**T. MAVIC**, AOCF  
**J.C. LESSARD**, Conseil Régional  
**J.P. LE ROUX**, Conseil Général  
**J. R. COULIOU**, Conseil de Développement  
**Y. CONNAN**, Conseil général  
**C. ROBBE-GRILLET**, Préfecture du Finistère

#### **Participaient également (sans voix délibérative) :**

**N. LE QUERE**, Conseil de développement  
**F. CLEMENT**, CCIQC  
**C. PODEVIN**, CC Pays de Douarnenez  
**R. BONJOUX**, CC Concarneau Cornouaille  
**H. EGU**, CC Pays Fouesnantais  
**O. ANSELLEM**, AOCF  
**P. CADIEU** et **M. LAGADEC**, CMA  
**J. BROSSE**, Agent comptable du GIP  
**M. DAOUST**, **B. ROBERT**, **V. LE GUEN**, Pays de Cornouaille

## COMPTE RENDU DE SEANCE

**Jean-Paul LE PANN** ouvre la séance et excuse les absents. Il rappelle que le bureau du 15 mars s'est déjà prononcé favorablement sur la plupart des sujets à l'ordre du jour, notamment les comptes 2006 et le budget 2007, qu'il s'agit de voter en séance.

### **1. Compte administratif 2006**

**Jérôme BROUSSE** reprend les résultats 2006 sur lesquels il a rédigé un rapport de gestion remis à l'assemblée. Il informe que le budget 2006 a été exécuté dans son ensemble et qu'il est en accord avec le compte administratif.

**Jean-Paul LE PANN** demande donc à l'assemblée de se prononcer.

**Le compte de gestion 2006 et le compte administratif 2006 sont approuvés à l'unanimité.**

### **2. Budget 2007**

**Jean-Paul LE PANN** rappelle les missions du GIP qui sont toujours incluses dans le budget de fonctionnement, à savoir les interventions, participations ou travaux du pays sur l'ingénierie de projets (instruction des dossiers, suivi de programmes), le développement économique, le développement durable, les arts en Cornouaille, les ScoT, le conseil de développement, la maison de la formation, les réponses aux appels à projets de la Région etc.

Pour 2007, les 2 nouvelles actions proposées concernent la maîtrise de l'énergie avec le conseil aux collectivités et l'information grand public, et l'étude sur la filière déchets en Cornouaille. Jean-Paul LE PANN présente les plans de financement de ces actions. Il souligne que la participation financière 2007 du pays concernant le thème de l'économie et de la maîtrise de l'énergie ne sera pas supérieure à 10 000 € (poste de conseil aux collectivités).

Par ailleurs, il fait remarquer que le financement des rencontres territoriales et du changement de locaux sont les seuls postes de dépenses supplémentaires par rapport aux dépenses de fonctionnement de 2006. La section investissement reste faible et limitée aux seuls besoins en informatique et en mobilier.

La présentation du budget soulève une seule question de **Jean-Louis GAGNEPAIN** sur l'état d'avancée du pôle nautisme.

**Michel DAOUST** explique qu'il est difficile de mobiliser les entreprises en raison d'un individualisme fort. Des actions sont menées de part et d'autre : par le biais de la CMA qui a initié une action pour aider les entreprises à se mettre aux normes, et par la maison de la formation professionnelle dans le groupe de travail « Cornouaille maritime » en matière de formation. Il rappelle la volonté commune de la CCI, de la CMA et du GIP d'aboutir à la création du pôle nautisme.

En l'absence d'autres questions **Jean-Paul LE PANN** soumet le budget au vote : **celui-ci est adopté à l'unanimité.**

### **3. Maîtrise de l'énergie**

**Betty ROBERT** reprend la fiche présentée dans le cadre du contrat de pays concernant la création d'un poste de conseil dédié aux collectivités. Elle précise qu'un second poste de conseil au particulier serait créé au sein du pays, financé à 100 % par le Conseil régional et l'Ademe. Une note a été remise aux membres du conseil d'administration sur ce point suite à la réunion du 21 mars avec l'Ademe.

**Michel Daoust** rappelle que la Cornouaille a un retard dans ce domaine et que l'idée est d'accueillir 2 personnes au pays pour une durée de 3 ans. Au terme des 3 ans il s'agira de décider quelle structuration donner au service énergie sur le pays, et éventuellement de créer une agence locale de l'énergie.

**Jean-Paul LE PANN** précise que c'est le pays qui a souhaité, dans un souci de cohérence et de logique, limiter à 3 ans également la durée du contrat du chargé de mission auprès du particulier. Cette limitation de durée n'était pas prévue par la Région.

**Mickaël QUERNEZ** rappelle aux élus que le GIP a maintenant l'opportunité de concrétiser ce qui a été élaboré au niveau du contrat de pays. Le but recherché est bien de créer une agence locale de l'énergie au terme des 3 ans. Mais c'est une chance pour le pays de pouvoir se réunir autour d'un thème et aboutir à une cohérence sur un sujet qui lui donne de la lisibilité et du sens. Et ce d'autant que le pays ne supportera que 20 % du coût de l'un des deux postes, pour un service public à la fois important et attendu.

**Daniel BOUER** demande quelques précisions. Il est donc précisé que le budget 2007 ne fait pas état de la création du second poste (financé à 100 % par le Conseil régional et l'Ademe). Les recettes et les dépenses liées à ce poste feront ultérieurement l'objet d'une DM. Par ailleurs **Jean-Paul LE PANN** confirme que le GIP a bien prévu d'intégrer un espace susceptible d'accueillir le public dans ses nouveaux locaux.

**Daniel BOUER** souhaite également savoir si une permanence du conseiller aux collectivités est prévue dans les EPCI car la Cornouaille est un territoire vaste en superficie. **Jean-Paul LE PANN** estime la question mérite d'être étudiée dans l'avenir.

**Jean-Paul LE PANN** soumet à l'accord de l'assemblée :

- la mise en œuvre d'un programme ATEnEE
- la création d'un poste de conseil aux collectivités en CDD pour 3 ans
- la création d'un espace info énergie pour le grand public
- la création d'un poste de chargé de mission pour l'animation de cet espace en CDD pour 3 ans

**Ces décisions sont votées à l'unanimité moins une abstention (Joël PIETE)**

#### **4. Etude prospective sur le traitement des déchets en Cornouaille**

**Betty ROBERT** rappelle l'origine de la démarche et reprend les 4 phases de l'étude :

- état des lieux technique et juridique
- étude des opportunités de rapprochement entre les collectivités de traitement
- analyse juridique et économique d'un éventuel rapprochement
- proposition de scénarii organisationnels de traitement à 15 ans

Elle rappelle aussi le calendrier de l'étude qui s'achèvera en février 2008, le choix du cabinet (Pöyry Energy) qui reste à valider, et le plan de financement de l'étude entièrement pris en charge par l'Ademe, le Conseil général et les syndicats de traitement des déchets.

**Jean-Paul LE PANN** rappelle que le bureau a délibéré favorablement et il met au vote le choix du cabinet et le plan de financement.

Un débat s'instaure. Certains élus (M. Canevet, J. Pieté, D. Bouer) sont plus ou moins réservés sur cette étude dont ils ne voient pas l'intérêt parce qu'ils estiment qu'elle sera obsolète avant d'être terminée compte tenu de l'évolution constante des obligations de mise aux normes en matière de traitement des déchets.

**Joël PIETE** évoque la circulaire ministérielle en cours de révision qui imposera une mise aux normes des composteurs, plus draconienne encore que celle qui a été exigée pour les incinérateurs. La CCPBS a d'ailleurs différé ses travaux dans l'attente de la nouvelle législation. De plus, Joël PIETE informe qu'à l'horizon 2020 il ne sera plus possible de brûler le plastique et qu'en 2015 le recyclage à 100 % des déchets communaux sera obligatoire. Compte tenu des évolutions constantes et des problèmes actuels qui ne sont pas réglés, il estime qu'une étude prospective sur 15 ans n'est pas réaliste.

**Michel CANEVET** se déclare sceptique également sur l'étude alors que le problème du traitement des déchets sur la Cornouaille dans les mois à venir n'est pas résolu. Il estime qu'une nouvelle étude sera nécessaire dans 5 ans et qu'il est inutile de les multiplier.

**Daniel BOUER** rejoint cet avis. Il estime que les syndicats ont déjà les cartes en main et qu'il s'agit avant tout de prendre des décisions politiques sans qu'une étude soit nécessaire pour cela.

**Jean-Paul LE PANN** tient à rappeler qu'il est indispensable de réfléchir en amont pour éviter le gaspillage et aboutir à une cohérence dans les années à venir. Il se déclare également surpris par le changement de position de certains élus depuis le dernier bureau. Il passe la parole à Muriel LE GAC, présidente du SICOM qui représente la 4C en séance.

**Muriel LE GAC** rappelle l'historique du CTD qui a permis d'apporter un autre éclairage sur la façon d'organiser la filière déchets. Il lui paraît évident qu'on ne peut pas avoir de filières différentes sur un même territoire sans se parler, et que le pays de Cornouaille semble être l'échelle pertinente pour cela. Il faut diversifier le mode de traitement pour chaque déchet en mettant en amont des méthodes de tri. Pour le moment une partie des déchets est exportée vers Laval. Or il est de notre intérêt en terme de développement économique de garder la richesse sur notre territoire. La valorisation de cette richesse ne peut se faire à l'échelle individuelle et exige une concertation entre les acteurs du territoire. Le CTD a jeté la première pierre et l'étude aura l'intérêt d'amener les syndicats et les élus à se réunir sur le sujet. Il s'agit d'une avancée, d'une question de bons sens, il sera impossible d'avoir un paysage cohérent dans 10 ans si on ne s'y met pas dès à présent. Pour répondre à Daniel BOUER elle indique que l'étude sera justement une aide à la décision politique pour les futurs élus. Quant au volet technique, il sera adapté au fur et à mesure des évolutions.

**Jean-Paul LE PANN** confirme que cette étude apportera une réflexion sur le plan technique et sur le plan politique. Lui-même et Mickaël QUERNEZ sont d'avis que cette étude permettra aux élus successeurs d'avoir les moyens de prendre une décision rapide après les municipales de 2008 parce qu'ils auront déjà en main les éléments du dossier. Pour Mickaël QUERNEZ une organisation à l'échelle du pays est indispensable sur le thème des déchets qui dépasse déjà largement le cadre des EPCI. C'est l'exemple type du dossier sur lequel les élus du pays doivent travailler ensemble parce qu'il est indispensable d'avoir une vision prospective commune à 10-15 ans. Il s'étonne aussi que cette discussion intervienne. Le pays a été mandaté à l'unanimité par les syndicats pour réaliser l'étude.

**Jean-Paul LE PANN** s'étonne que certains élus présents, eux-mêmes membres des syndicats de traitement qui ont délibéré favorablement en faveur de l'étude, y soient maintenant opposés (Daniel BOUER pour le SITOM). Il admet que le chemin sera long et difficile mais il estime que l'étude aura au moins le mérite d'offrir une base de discussion.

**Michel CANEVET** demande que les syndicats de traitement se réunissent sous l'égide du pays pour essayer de trouver un accord et marquer ainsi une avancée significative. Il espère que cette concertation permettra de régler le problème politique.

**Jean-Paul LE PANN** rappelle qu'il s'agit peut-être de la dernière année de mandat pour les élus présents mais il se montre néanmoins favorable à une concertation des élus.

**Il demande aux élus de se prononcer pour le démarrage de l'étude par le cabinet Pôry Energy :**

**Jean-Paul LE PANN, Muriel LE GAC, Michaël QUERNEZ, Jean-Louis GAGNEPAIN votent favorablement.**

**André GUENEGAN, Daniel BOUER, Michel CANEVET et Joël PIETE s'abstiennent.**

## **5. Etude sur le recensement de la ressource bois**

**Betty ROBERT** rappelle l'objectif de cette étude qui répond à un besoin des collectivités de réaliser l'inventaire de la ressource locale en bois avec un objectif double : démontrer la cohérence territoriale de l'action en faveur de la filière bois énergie et déterminer l'intérêt d'éventuelles installations de chaudières-bois.

Le portage de cet inventaire par le pays était nécessaire pour obtenir une aide financière de la région à hauteur de 50 % du montant de l'étude, ce qui a été acté par le conseil d'administration du 12 janvier.

Il s'agit maintenant de valider le plan de financement proposé qui indique le coût de cet inventaire par EPCI, déduction faite des aides attendues (Leader + pour certaines communautés de communes et contrat de pays).

Il est rappelé que les communautés de communes restent libres de décider si elles souhaitent ou non réaliser cet inventaire, qui serait mené par le CRPF et la Chambre d'agriculture.

**Jean-Paul LE PANN** insiste sur l'intérêt de cet inventaire qui permettra de connaître la ressource existant sur le territoire pour pouvoir ensuite la valoriser.

**Après avoir voté, les membres du conseil d'administration s'expriment favorablement sur le plan de financement proposé et autorisent le pays à solliciter les subventions nécessaires à cette opération.**

## **6. Questions diverses**

**Marie LAGADEC** souhaite présenter l'action proposée par la CMA en faveur du nautisme, visant à améliorer les conditions de travail dans ce secteur par la réalisation d'un diagnostic dans les entreprises du nautisme. Ce diagnostic, qui serait réalisé par 2 consultants, vise à faire un bilan des conditions de travail, dresser un plan d'amélioration de celles-ci et le pérenniser par un suivi de la formation dans les entreprises.

Le coût total de cette action s'élève à 110 000 € et entre dans le champ de l'Odesca à hauteur de 42 000 €. En raison de la règle de non cumul entre l'Odesca et les financements du Conseil régional, la CMA souhaite scinder une partie de l'action et solliciter 3 500 € au titre de l'enveloppe 3 du contrat de pays. Malgré cela il manquera encore 7 500 € à la CMA pour boucler son plan de financement. Le pays est donc sollicité sur ses fonds propres pour apporter son soutien direct à ce projet.

**Jean-Paul LE PANN** souhaite que cette question soit évoquée lors d'une prochaine réunion de bureau.

Sans autre question à évoquer, il remercie l'assemblée et clôt la séance.